

# COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

## SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 02/12/2022
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 37
Nombre de procurations : 6
Votes pour : 43
Votes contre : 0
Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS :** VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean, COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), FALLICO Gaétano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

**ETAIENT ABSENTS :** /

**ETAIENT EXCUSES:** ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COURET Jean-Luc (Le Carla Bayle), PANIFOUS Laurent, (Le Fossat), HUART Valérie (Lanoux), GILAMA Marie (Lézat sur Lèze), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras)

**PROCURATIONS:** ANTOLINI Dominique à DESCUNS Lyliane, CAMPS Frédéric à COMMENGE Jean-Claude, DUFOSSE Dominique à MILHORAT Laurent, COURET Jean-Luc à SANS Jean-François, GILAMA Marie à CASTAGNE Dominique, CAUHAPE Jean-Louis à ALBERO Elisabeth

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** VANDERSTRAETEN François

**Délibération n° 2022-108 Mise en ligne à la date du retour du visa**

**Objet : Prix de vente au m<sup>2</sup> des parcelles B1722 et B1723 à Rénova sur la ZA des Plagnes à Daumazan sur Arize**

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la Fédération RENOVA est une structure installée sur la zone d'activités des Plagnes à Daumazan sur Arize dont l'objet est de préserver la biodiversité fruitière, sauvage et cultivée sur nos vallées et qui gère un atelier de transformation de fruits et légumes en SICA.

La Fédération RENOVA souhaite acquérir les parcelles cadastrées B1722 (3 330 m<sup>2</sup>) et B1723 (2 880 m<sup>2</sup>) d'une superficie totale de 6 210 m<sup>2</sup> afin d'aménager des serres pour développer une « Pépinière Végétale Locale » notamment pour produire des plans de haies d'essences locales.

Il propose de fixer les prix de vente des parcelles B 1722 et B 1723 à 0,10 € HT le m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 621 €

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré :

- fixe le prix de vente à 0,10 € HT le m<sup>2</sup> pour les parcelles cadastrées B 1722 et B 1723 d'une contenance totale de 6 210 m<sup>2</sup>
- autorise Monsieur le Président à signer les actes notariés de vente
- autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

François VANDERSTRAETEN

Le Président,

Jean-Claude COURNEIL